

Covid-19 : ouverture à la vaccination des 5 – 11 ans

Dans un contexte de dégradation de la situation épidémique et d'émergence du variant Omicron, la Haute Autorité de santé (HAS) a décidé d'ouvrir la vaccination aux enfants de 5-11 ans, sur la base du volontariat.

Des créneaux de vaccination réservés aux 5-11 ans seront donc ouverts à compter du 5 janvier 2022, les mercredis de 8h à 16h au centre de vaccination Miramas-Saint-Chamas, rue des Lauriers.

Comment ça marche ?

>Prendre rendez-vous au **04 90 17 26 77** ou sur le site www.sante.fr. Aucun enfant ne sera pris en charge sans rendez-vous.

>Le jour J, le parent accompagne son enfant muni de : livret de famille, pièce d'identité, carnet de santé de l'enfant et carte vitale.

Schéma vaccinal

>Une consultation pré-vaccinale et la vaccination sont réalisées par un médecin (durée moyenne 30 minutes).

>Le vaccin utilisé est la forme pédiatrique du vaccin Pfizer, trois fois moins dosée que la forme adulte du vaccin des 12 ans et +.

>Une 2e injection 3 semaines plus tard sera effectuée (pour les enfants ayant déjà contracté le virus, une seule dose est nécessaire).

Contacts presse :

Lionel Moynet - Directeur du Pôle Santé Sport. l.moynet@mairie-miramas.fr ou 06 24 90 44 23

Éléonore Friess : 06 98 83 78 02 – e.friess@mairie-miramas.fr

Betty Reboul – Service communication. b.reboul@mairie-miramas.fr ou 04 90 17 48 36

CONTACTS

Betty Reboul — Journaliste - Relations presse
Ville de Miramas
04 90 17 48 36 · b.reboul@mairie-miramas.fr

Caroline Lips — Journaliste - Relations presse
Ville de Miramas
04 90 17 52 85 · c.lips@mairie-miramas.fr